



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-051

du 11 avril 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 112

Le président de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération 2020-01-12 du 23 janvier 2020 attribuant les marchés relatifs à la fourniture de mobiliers pour le centre touristique de l'Abeille à Eygurande et notamment le lot 9,

Vu la décision n°2020-080 du 13 juillet 2020, approuvant l'avenant 1 au lot 9,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la décision n°2020-142 du 12 novembre 2020, approuvant les avenants 2 et 3 au lot 9,

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

Vu la décision n°2021-145 du 9 septembre 2021, approuvant l'avenant 4 au lot 9,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Dans le cadre du marché cité ci-dessus, lot 9 : Gros électroménager, est approuvé l'avenant 5 à intervenir avec :

DARTY GRAND-OUEST – 32 Rue de Coulonge – 43315 NANTES CEDEX 3

ARTICLE 2

INCIDENCE FINANCIERE DU MARCHÉ :

Montant du marché initial HT (TF+ TO 1 et 2) :	38 014,93 €
Montant de l'avenant n°1 HT :	760,00 €
Montant de l'avenant n°2 HT :	- 974,75 €
Montant de l'avenant n°3 HT :	0,00 €
Montant de l'avenant n°4 HT :	937,25 €
Montant de l'avenant n°5 HT :	600,00 €
Total marché (TF + TO 1 et 2) + avenants n°1 à 5 HT :	39 337,43 €

Les avenants constituent une augmentation globale de 3.48 % sur le montant total HT du marché.

.....
ARTICLE 3
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 11 avril 2022
Le président,
Pierre Chevalier

